



Registre ACCESSIBILITE

Etablissement recevant du public



I - Renseignements généraux

Raison sociale de l'ERP
ou de l'installation
ouverte au public (IOP)

IndustriLAB - Région Hauts de France

Adresse

Zone Aéroport
1 rue Roger Janin
80300

Ville

Reuilly

Téléphone

Accueil: 03.74.27.07.79

Fax

Nom du représentant
de la personne morale

Mme Salima SIMON
(responsable plateforme)
03.74.27.07.06

Téléphone

Fax

Email

accueil@industriab.fr

N° SIRET

200 053 742 0033

Type et catégorie
de l'ERP ou de l'IOP

Type L } 2ème catégorie
Type R }

Effectif de l'ERP ou IOP :

Personnel

Public

526

Total

726

L'ERP ou IOP possède plusieurs niveaux en étage et/ou sous-sol



oui



non

Un document tenant lieu d'agenda d'accessibilité programmée a été établi



oui



non

Si oui date du dépôt du document

Autres renseignements généraux

II - Situation à l'ouverture du présent registre

Cheminement extérieur

Il existe un cheminement extérieur pour accéder à une des entrées principales des bâtiments ou pour accéder à une entrée dissociée

☒ oui

☐ non

Si oui:	oui non		Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues non	
	oui	non		oui	non
Une signalisation adaptée est mise en place	☒	☐		☐	☐
Les éléments de signalisation sont conformes	☒	☐		☐	☐
Le revêtement du cheminement permet sa détection à la canne ou au pied	☒	☐		☐	☐
Les bandes de guidage sont conformes à la norme NF P 98-352:2004	☐	☒		☐	☐
Le cheminement est horizontal	☒	☐		☐	☐
Si non, la pente est inférieure à 6% ou aménagée	☒	☐		☒	2,10%
Il existe un palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné	☐	☐		☐	☐
Il existe un palier de repos tous les 10m	☒	☐		☐	☐
Le chemin est sans ressaut	☒	☐		☐	☐
Si non les ressauts sont inférieurs à 2cm	☐	☐		☐	☐
La distance minimale entre 2 ressauts est de 2,50m	☐	☐		☐	☐
Un palier de repos existe entre deux ressauts	☒	☐		☐	☐
La largeur minimale du cheminement est de 1,2m	☒	☐		☐	☐
Le devers du cheminement est inférieur à 3%	☒	☐		☒	2,10%
Un espace de manœuvre pour demi-tour est prévu	☒	☐		☐	☐
Le sol ou le revêtement est non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	☒	☐		☐	☐
Le cheminement est libre de tout obstacle ou les obstacles sont repérés conformément aux exigences	☒	☐		☐	☐
Les parois vitrées situées sur les cheminements sont réparables	☒	☐	☒	☐	☐
Au droit de croisement, le cheminement comporte d'un élément d'éveil de la vigilance des piétons	☐	☐	☐	☐	☐
Le cheminement est éclairé	☒	☐		☐	☐

II - Situation à l'ouverture du présent registre (suite)

Stationnement automobile

Il existe un stationnement extérieur dans l'établissement

☒ oui ☐ non

Si oui, nombre de places total

120

nombre de places pour PH

4

Il existe un stationnement intérieur dans l'établissement

☐ oui ☒ non

Si oui, nombre de places total

nombre de places pour PH

S'il existe un stationnement:

Les places de stationnement pour PH sont situées près d'une entrée, de la sortie accessible aux PH, du hall d'accueil ou de l'ascenseur

☒ oui ☐ non

Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Ces places sont reliées par un cheminement accessible aux PH

☐ oui ☒ non

Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Ces places sont signalées par un marquage au sol

☒ oui ☐ non

Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Le stationnement comporte un système d'accès ou de sortie

☒ oui ☐ non

Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Si oui, le système est sonore et visuel

☒ oui ☐ non

☐ Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Le personnel de l'établissement peut visualiser le conducteur

☒ oui ☐ non

☐ Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Il existe une boucle d'induction magnétique conforme à la norme NF-EN 60118

☒ oui ☐ non

☐ Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Il existe un retour visuel des informations

☐ oui ☒ non

☐ Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Accès à l'établissement ou à l'installation

L'accès est horizontal et sans ressaut

☒ oui ☐ non

Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Si non, l'accès s'effectue par : une rampe permanente à l'intérieur de l'établissement

☐ oui ☐ non

☐ Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Une rampe permanente ou posée sur le domaine public

☐ oui ☒ non

☐ Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Une rampe amovible automatique

☐ oui ☒ non

☐ Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Une rampe amovible manuelle

☐ oui ☒ non

☐ Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Si la rampe est amovible il existe un dispositif d'appel adapté aux PH

☐ oui ☒ non

☐ Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

Les employés sont formés à la mise en place de la rampe amovible

☐ oui ☒ non

☐ Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

La rampe est exempte de vides latéraux

☐ oui ☒ non

☐ Sans objet

Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues

☐ non

II - Situation à l'ouverture du présent registre (suite)

Accès à l'établissement ou à l'installation (suite)

	oui	non	Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	
				oui	non
Les entrées principales sont facilement repérables	☒	☐		☐	☐
Les systèmes de communication entre le public et le personnel sont à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m	☒	☐	☐	☐	☐
Le système d'ouverture des portes est utilisable en position « debout » et « assis »	☒	☐		☐	☐
Le contrôle d'accès permet aux personnes sourdes ou muettes de signaler leur présence	☒	☐	☐	☐	☐
Les appareils d'interphonie sont conformes à la norme NF EN 60118-4:2007, avec retour visuel des informations fournies oralement	☒	☐	☐	☐	☐

Accueil du public

	oui	non	Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	
				oui	non
Les banques d'accueil sont accessibles en position « debout » et en position « assis » sans éblouissement ni contre-jour	☒	☐		☐	☐
Un équipement permet de lire, écrire ou utiliser un clavier avec un fauteuil roulant	☒	☐	☐	☐	☐
L'accueil est sonorisé	☐	☒	☐	☐	☐
Si oui, un système de transmission acoustique par induction magnétique existe	☐	☐	☐	☐	☐
Le système de transmission acoustique est signalé par un pictogramme	☐	☐	☐	☐	☐

Circulations intérieures

	oui	non	Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	
				oui	non
Le cheminement est horizontal	☒	☐		☐	☐
Si non la pente est inférieure à 6% ou aménagée	☐	☐	☒	☐	☐
Il existe un palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné	☐	☐	☒	☐	☐
Il existe un palier de repos tous les 10m	☐	☐	☒	☐	☐
Le chemin est sans ressaut	☐	☐	☐	☐	☐

II - Situation à l'ouverture du présent registre (suite)

Circulations intérieures (suite)

	oui	non	Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	non
La distance minimale entre 2 ressauts est de 2,50m	☐	☐	☒	☐	☐
Un palier de repos existe entre deux ressauts	☐	☐	☒	☐	☐
La largeur minimale du cheminement est de 1,2m	☒	☐	☐	☐	☐
Le devers du cheminement est inférieur à 3%	☒	☐	☐	☐	☐
Le sol ou le revêtement est non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	☒	☐	☐	☐	☐
Le cheminement est libre de tout obstacle ou les obstacles sont repérés conformément aux exigences	☒	☐	☐	☐	☐
Les parois vitrées situées sur les cheminements sont repérables	☒	☐	☐	☐	☐
Au droit de croisement, le cheminement comporte d'un élément d'éveil de la vigilance des piétons	☐	☐	☒	☐	☐
Le cheminement est éclairé	☒	☐	☐	☐	☐

Circulations verticales

	oui	non	Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	non
Des locaux ouverts au public sont situés en étage	☒	☐	☐	☐	☐
Si oui, il existe des escaliers utilisables en sécurité par les PH	☒	☐	☐	☐	☐
La largeur minimale entre mains courantes est égale ou supérieure à 1m	☒	☐	☐	☐	☐
En haut de l'escalier et sur chaque palier intermédiaire un revêtement de sol permet l'éveil à la vigilance	☒	☐	☐	☐	☐
La première et la dernière marche sont pourvues de contremarche visuellement contrastée	☒	☐	☐	☐	☐
Les nez de marche sont visuellement contrastés	☒	☐	☐	☐	☐
Les escaliers sont éclairés conformément aux normes en vigueur	☒	☐	☐	☐	☐
Les escaliers ont une main courante de chaque côté	☒	☐	☐	☐	☐
Un ascenseur est obligatoire (au titre de l'article 7 de l'arrêté)	☒	☐	☐	☐	☐
Si oui, l'ascenseur est conforme à la norme NF-EN 81	☒	☐	☐	☐	☐
L'ascenseur est utilisable par les PH	☒	☐	☐	☐	☐
L'ascenseur est d'accès libre (sauf ERP type R)	☒	☐	☐	☐	☐
Il existe un appareil élévateur vertical (AEV)	☐	☒	☐	☐	☐

II - Situation à l'ouverture du présent registre (suite)

	oui	non	Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	
	oui	non	oui	non	
Si oui, l'AEV satisfait aux règles de sécurité en vigueur	☐	☐	☒	☐	☐
L'AEV est d'accès libre	☐	☐	☒	☐	☐
Si non, un dispositif permet de signaler la présence d'une PH et d'être informé de la prise en compte de l'appel	☐	☐	☒	☐	☐

Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques

	oui	non	Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	
	oui	non	oui	non	
Il existe des tapis roulants, escaliers ou plans inclinés mécaniques	☐	☒	☐	☐	☐
Si oui, une signalisation adaptée signale leur présence	☐	☐	☐	☐	☐
Des mains courantes sont situées de part et d'autre de l'équipement	☐	☐	☒	☐	☐
L'équipement est éclairés selon les normes	☐	☐	☒	☐	☐
Le départ et l'arrivée des parties en mouvement sont mis en évidence par un contraste de couleur et de lumière	☐	☐	☒	☐	☐

Revêtements de sols, murs et plafonds (RSMP)

	oui	non	Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	
	oui	non	oui	non	
Les RSMP permettent une circulation aisée des PH	☒	☐	☐	☐	☐
Les tapis fixes (s'il existe) permettent la progression normale d'un fauteuil roulant	☐	☐	☒	☐	☐
Les exigences acoustiques en vigueur sont respectées	☒	☐	☐	☐	☐

II - Situation à l'ouverture du présent registre (suite)

Portes, portiques et sas

	oui non		Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues non	
	oui	non		oui	non
Toutes les portes situées sur les cheminements permettent le passage des PH	☒	☐	☐	☐	☐
Toutes les portes peuvent être manœuvrées par des personnes à capacités physiques réduites	☒	☐	☐	☐	☐
Les portes vitrées sont repérables par les malvoyants	☒	☐	☐	☐	☐
Les portes battantes et/ou automatiques sont utilisables sans danger par les PH	☒	☐	☐	☐	☐
Les sas permettent le passage et la manœuvre des portes par les PH	☒	☐	☐	☐	☐
L'espace de manœuvre des portes en poussée est de 1,70m (min.)	☒	☐	☐	☐	☐
L'espace de manœuvre des portes en tirant est de 2,20m (min.)	☒	☐	☐	☐	☐
Les poignées des portes sont facilement préhensibles et manœuvrables « debout/assis »	☒	☐	☐	☐	☐

Locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande

	oui non		Sans objet	Si non, des actions sont programmées	
	oui	non		oui	non
Les équipements et mobiliers sont repérables	☒	☐	☐	☐	☐
Les dispositifs de commande sont repérables par contraste visuel et tactile	☒	☐	☐	☐	☐
Au moins un équipement ou mobilier (par groupe) est utilisable « debout/assis »	☒	☐	☐	☐	☐

Sanitaires

	oui non		Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues non	
	oui	non		oui	non
Des sanitaires sont prévus pour le public	☒	☐	☐	☐	☐
Si oui, des cabinets d'aisance sont accessibles aux PH en fauteuil roulant	☒	☐	☐	☐	☐
Des lavabos (avec miroirs, distributeur de savon, sèche-mains, patères) sont accessibles aux PH	☒	☐	☐	☐	☐
Les dimensions des sanitaires sont conformes aux normes en vigueur.	☒	☐	☐	☐	☐

II - Situation à l'ouverture du présent registre (suite)

Sorties

	oui	non	Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	non
Les sorties pour PH sont repérées	☒	☐	☐	☐	☐
La signalisation d'évacuation est conforme à la norme NF X08003	☒	☐	☐	☐	☐

Eclairage

	oui	non	Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	non
Les valeurs d'éclairage moyen sont au moins égales à:					
cheminement extérieur accessible: 20 lux	☒	☐	☐	☐	☐
parc de stationnement et circulation piétonne extérieure/intérieure: 20 lux	☒	☐	☐	☐	☐
poste d'accueil : 200 lux	☒	☐	☐	☐	☐
circulation intérieure horizontale: 100 lux	☒	☐	☐	☐	☐
escalier et équipement mobile: 150 lux	☒	☐	☐	☐	☐
Il existe un système d'éclairage temporisé	☒	☐	☐	☐	☐
Si oui, l'extinction du système est progressive	☐	☒	☐	☐	☐
Il existe un détecteur de présence	☒	☐	☐	☐	☐
Si oui, la détection couvre l'ensemble de l'espace concerné	☒	☐	☐	☐	☐
S'il y a plusieurs zones de détection, deux zones successives se chevauchent	☐	☐	☒	☐	☐
La mise en œuvre des points lumineux évite tout effet d'éblouissement direct en position « debout/assis »	☐	☐	☒	☐	☐

L'établissement reçoit du public assis

☐ oui ☐ non

	oui	non	Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	non
Si oui, il existe au moins 2 emplacements pour PH	☐	☒	☐	☐	☐
À chaque emplacement pour PH correspond un espace d'usage	☐	☒	☐	☐	☐

II - Situation à l'ouverture du présent registre (suite)

L'établissement possède des locaux d'hébergement

☐ oui ☒ non

	oui	non	Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	
				oui	non
Si oui, toutes les chambres pour PH ont :					
une prise de courant en tête de lit	☐	☐	☐	☐	☐
un numéro ou dénomination en relief sur la porte	☐	☐	☐	☐	☐
Le téléviseur est situé hors cheminement ou à une hauteur supérieure à 2,20m	☐	☐	☐	☐	☐
L'établissement héberge des personnes âgées dépendantes ou des personnes présentant un handicap moteur	☐	☐	☐	☐	☐
Si oui					
Toutes les chambres sont adaptées aux PH	☐	☐	☐	☐	☐
L'établissement est un hébergement hôtelier, internat ou autre	☐	☐	☐	☐	☐
Si oui, il existe					
- 1 chambre PH pour 20 chambres	☐	☐	☐	☐	☐
- 2 chambres PH pour 50 chambres	☐	☐	☐	☐	☐
- 1 chambre PH par fraction de 50 ch suppl.	☐	☐	☐	☐	☐
Le cabinet de toilette intégré ou la salle d'eau à usage collectif est adapté PH	☐	☐	☐	☐	☐
Le cabinet d'aisances intégré ou à usage collectif est adapté PH	☐	☐	☐	☐	☐

L'établissement possède des cabines et espaces à usage individuel

☐ oui ☒ non

	oui	non	Sans objet	Si non, des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	
				oui	non
Si oui, il existe:					
1 cabine PH ou espace PH s'il y en a 20 max	☐	☐	☐	☐	☐
2 cabines PH ou espaces PH s'il y en a 50 max	☐	☐	☐	☐	☐
1 cabine PH ou espace PH supplémentaire par tranche de 50	☐	☐	☐	☐	☐

II - Situation à l'ouverture du présent registre (suite)

L'établissement possède des caisses de paiements ,
équipements en batterie ou en série

☐ oui ☒ non

	Si oui,		Sans objet	Si non , des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	
	oui	non		oui	non
Les caisses, dispositifs ou équipements pour PH sont répartis de manière uniforme	☐	☐	☐	☐	☐
Les caisses, dispositifs ou équipements pour PH sont au nombre de 1 par tranche de 20	☐	☐	☐	☐	☐
La largeur minimale du cheminement d'accès est de 0,90 m	☐	☐	☐	☐	☐
Le prix à payer est directement lisible par l'usager	☐	☐	☐	☐	☐

L'établissement possède des dispositifs
de sous titrage et audio description

☐ oui ☒ non

	Si oui,		Sans objet	Si non , des actions sont programmées si oui: dates de réalisation prévues	
	oui	non		oui	non
Dans les lieux publics collectifs, le sous-titrage est activé sur les téléviseurs	☐	☐	☐	☐	☐
Dans les lieux privés (chambres d'hôtel ,...) des notices simplifiées indiquent comment activer le sous-titrage et l'audiodescription	☐	☐	☐	☐	☐

Autres renseignements